

FONDS POUR LA PROTECTION DE LA NATURE

De Décembre 1958 à fin Février 1959, le Fonds pour la Protection de la Nature en Bretagne est passé de 284.960 francs à 417.960 francs (voir la cinquième liste des souscripteurs ci-dessous) ; nous adressons nos plus vifs remerciements aux donateurs et tout particulièrement au Conseil Général du Finistère qui, lors de sa session de Décembre dernier, nous a accordé une généreuse subvention de 100.000 francs pour la Réserve du Cap-Sizun, et à la Municipalité de Brest qui, dans sa séance du 9 Février, a décidé d'accorder la somme de 40.000 francs à « Penn ar Bed » et 10.000 francs à l'œuvre de Protection de la Nature. Que M. le Préfet du Finistère, M. le Président du Conseil Général et MM. les Conseillers généraux d'une part, et d'autre part M. le Maire de la ville de Brest et ses collègues du Conseil Municipal trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

Nous rappelons à nos membres et lecteurs que les versements au Fonds pour la Protection de la Nature en Bretagne peuvent être effectués par versement ou virement à notre C.C.P. ou par chèque bancaire :

Cercle des Naturalistes du Finistère, Crédit Lyonnais, Quimper. — C.C.B. 3470-98.

ou M.-H. Julien, 15, rue Laënnec, Quimper. — C.C.P. Rennes 1361-60.

CINQUIEME LISTE

Report (voir « Penn ar Bed », n° 15, p. 41)	284.960 Frs
Subvention Conseil Général du Finistère	100.000
Subvention Ville de Brest	10.000
Crédit Lyonnais	10.000
M. Jean-Pierre Guerlain, Paris-16°	5.000
M ^{me} Gagin, Aix-en-Provence (B.-du-R.)	500
M. Debord, Limoges (Haute-Vienne)	1.000
M ^{me} Renaud, Paris-6°	500
M ^{me} Audibert, Brest	1.000
M. et M ^{me} Huyghe, Pharmaciens, Paris (2° versement)	1.000
M ^{lle} Claude Brulez, Faculté des Sciences, Nancy (M.-et-M.)	1.000
M ^{me} Le Page, Lycée de Brest	1.000
M ^{lle} Odette Gilson, Paris-17° (2° versement)	500
M ^{lle} Gisèle Guihéneuf, Paris-17° (3° versement)	1.000
M ^{me} Marie Renault, Paris-6°	1.000
M. le Doyen Ch. Maurain, Paris-14°	1.000
M ^{me} V ^{ve} Protois, Paris-8° (2° versement)	1.000
M ^{me} Yvonne Protois, Paris-8° (2° versement)	1.000
M. A. Lucas, Brest (2° versement)	1.000
M. M.-H. Julien, Quimper (2° versement)	1.000
Total	421.960 Frs

NOTE DU TRESORIER

Si la bande entourant ce numéro porte la mention « Votre abonnement s'est terminé avec le précédent numéro », nous vous prions de bien vouloir nous adresser votre cotisation 1959 aussi vite que possible. Etant donné les hausses considérables des tarifs postaux et des tarifs d'impression, nous nous permettons d'insister pour que vous choisissiez si possible la formule de l'abonnement de soutien à 1.000 francs. Nous profitons de cette occasion pour remercier chaleureusement les quelque 50 sociétaires qui ont déjà réglé leur cotisation 1959 en adoptant cette formule ou en nous adressant ultérieurement un versement complémentaire de 500 francs.